

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Dormelles



Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'ASPHD du samedi 2 décembre 2023

Point n° 1 : Ouverture de l'assemblée générale, par le président.

Point n° 2 : Présentation et vote du rapport moral et du rapport d'activité pour l'année

2023, par le président.

Point n° 3 : Présentation du rapport financier 2023 par la trésorière et vote pour le quitus.

Point n° 4: Élection de membres du conseil d'administration.

Toute nouvelle candidature au conseil d'administration est la bienvenue. Elle est à adresser par courrier postal à l'adresse du président (Pascal LOMET : 9, rue de la Maladrerie – 77130 DORMELLES), avant le 1^{er} novembre 2023.

Point n° 5 : Activités prévues en 2024 et commentaires.

Point n° 6: Budget prévisionnel de 2024.

Point n° 7: Questions diverses.

Point n° 8 : Clôture de l'assemblée générale par le président.

À l'issue de la réunion, le numéro 48 de notre bulletin *Dormelles en Héritage* vous sera remis, et nous partagerons le verre de l'amitié.